

ANNEE 2025

**SEANCE PUBLIQUE
DU 17 JUIN 2025**

Délibération n°

2025038

Date de convocation : 13/06/2025

Date d'affichage : 19/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents :	16
Pouvoirs :	7
Nombre de votants :	23

Pour :	23 (dont 7 pouvoirs)
Abstention :	0
Contre :	0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 064-216401000-20250617-2025038-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 13 juin 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA, Bernard COMBES,

Mmes Valérie RECARTE, Emmanuelle DALLET, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Bénédicte LARCEBEAU, Marie GRABET dit BOUCHET, Maud BARRAL, Valérie ETCHART.

Absent (e) s excusé (e)s : M. Jean-Baptiste HALTY (pouvoir à Mikel AMILIBIA), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à Philippe ENSALES), M. Yannick BASSIER (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Bernard COMBES)

Mmes Guénaél LE CAM (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRÉSAC) Nathalie HARAN (pourvoir à Valérie RÉCART)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°1 : SOLLICITATION DE L'AIDE AUX MAIRES
BÂTISSEURS PORTEE PAR L'ETAT DANS LE CADRE DU
FONDS VERT**

Rapporteur : M. le Maire

La loi de finances 2025 a mis en place une mesure spécifique du fonds vert appelée « aide aux maires bâtisseurs ». L'aide vise à encourager les communes dans la relance de construction de logements pour des opérations sans étalement urbain. Elle permettra la production de logements, pour répondre aux besoins de développement du territoire et de logement des habitants à des prix abordables, sans consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour chacune des opérations éligibles retenues, un montant d'aide forfaitaire est attribué par logement selon les modalités suivantes :

- Une aide socle de 1 000 à 2 000 € par logement ;
- Un bonus de 1 000 à 1 500 € par logement social ;
- Un bonus de 1 000 à 1 500 € par logement dans le cas d'opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale.

Considérant que sont éligibles les opérations créant au moins deux logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme au cours de la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027.

Considérant qu'un projet de construction de logement répond aux critères d'éligibilité définis par le dispositif pour un montant maximal d'aide de 110 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

- **VALIDE** la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert volet « aide aux maires bâtisseurs », pour soutenir la réalisation du projet suivant ;

o Projet porté par la S.A HLM DOMO France au 314 Route des Pins 64200 BASSUSSARRY pour la construction de 22 logements sociaux (16 locatifs et 6 en accession BRS). Aide sollicitée d'un montant maximal de 110 000,00 €.

- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de solliciter le dispositif Fonds Vert « aide aux maires bâtisseurs » et à la faire aboutir.;

Fait à Bassussarry, le 17 juin 2025.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

